
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 6 avril 2021, à compter de 20h20.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #6.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

A 20h20, Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2021-04-36

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT que la deuxième vague de la COVID-19 se manifeste et que la MRC de Marguerite-D'Youville est maintenue en zone rouge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par visioconférence ;

QUE le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

ADOPTÉE

2021-04-37

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en retirant le point 7 c) et en y ajoutant le point 12 a).

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 mars 2021 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2020
 - ii) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2020
 - d) Règlement n° 321 concernant l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc – Adoption
 - e) Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Programme triennal
 - f) Projet de règlement n° 322 concernant un emprunt d'un montant de 742 000 \$ aux fins de financer le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques– Avis de motion et dépôt du projet
 - g) Congrès de l'ADMQ 2021 format virtuel – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière

- h) Congrès de l'UMQ 2021 format virtuel – Inscription de monsieur le maire
- i) Achat d'une génératrice – Octroi

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport du représentant

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte
- c) TECQ – Autorisation d'appel d'offres **Point reporté**

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021 – ADOPTION

2021-04-38

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021 tout en modifiant le douzième paragraphe du point 4 h) comme suit, et que copie corrigée soit retournée conséquemment :

- **D'APPUYER** la préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Marguerite-d'Youville dans les représentations nécessaires à l'avancement de ce dossier ;

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2021-04-39

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2021 au montant de 84 860.21 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 6 avril 2021 au montant de 84 860.21 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

- i) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Dépôt du sommaire des états financiers 2020**
- ii) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2020**

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) Règlement n° 321 concernant l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc – Adoption

2021-04-40

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 mars 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 321 concernant l'utilisation de l'eau potable du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

e) Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Programme triennal

2021-04-41

CONSIDÉRANT qu'un second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques a été mis sur pied pour une année seulement par le règlement n° 320 ;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de reproduire ce programme pour les 2 années subséquentes représentant ainsi un programme triennal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'ÉTABLIR un programme triennal d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques débutant par le règlement n° 320 et que les documents administratifs soient refaits en conséquence à chaque année.

ADOPTÉE

f) Projet de règlement n° 322 concernant un emprunt d'un montant de 742 000 \$ aux fins de financer le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques– Avis de motion et dépôt du projet

2021-04-42

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 322 concernant un emprunt d'un montant de 742 000 \$ aux fins de financer le second programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. Un projet de règlement est aussi déposé.

g) Congrès de l'ADMQ 2021 format virtuel – Inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-04-43

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que la directrice générale et secrétaire-trésorière participe au congrès les 15, 16 et 17 juin 2021 en format virtuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès de l'ADMQ 2021, format virtuel, au montant de 399\$.

ADOPTÉE

h) Congrès de l'UMQ 2021 format virtuel – Inscription de monsieur le maire

2021-04-44

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Calixa-Lavallée que monsieur le maire participe au congrès qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 mai 2021 en format virtuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire Daniel Plouffe au congrès de l'UMQ 2021, format virtuel, au montant de 500\$.

ADOPTÉE

i) Achat d'une génératrice – Octroi

2021-04-45

CONSIDÉRANT que dans le cadre des mesures d'urgence, nous devons faire l'acquisition d'une génératrice ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres afin d'acquérir une génératrice soit pour installation intérieur ou extérieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'achat au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Drumco Énergie pour la génératrice, pour installation à l'intérieur du cabanon, au coût de 48 378.03 \$ incluant les taxes ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document en ce concerne cet achat ;

DE procéder à un appel d'offres pour l'installation de la génératrice clé en main.

QUE les fonds nécessaires au coût d'achat de la génératrice soient pris à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que pour l'année 2020, la Régie de police a procédé à différentes opérations Radar sur le rang Lamontagne et qu'un seul constat d'infraction n'a été émis.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que la tournée des nids de poule a débuté et qu'elle se poursuit.

b) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

2021-04-46

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, a versé une compensation de 27 883 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

c) TECQ – Autorisation d'appel d'offres

Point reporté.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Camp de jour en période Covid – Aide financière

2021-04-47

CONSIDÉRANT que la municipalité n'est pas en mesure d'offrir un camp de jour à ses citoyennes et citoyens ;

CONSIDÉRANT que les municipalités avoisinantes n'ont pas de places disponibles dû à la Covid ;

CONSIDÉRANT que seulement Saint-Antoine-sur-Richelieu dispose de places disponibles ainsi que 2 autres organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la municipalité rembourse la partie des frais supplémentaires reliés aux non-résidents sur preuve d'inscription et de paiement et ce à même la subvention Covid.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance en particulier.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue des citoyennes et citoyens.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-04-48

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h31.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière